



Rapport d'activités 2012

L'ÉLECTRIFICATION
LES RÉSEAUX DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
LE GAZ
LE FONCTIONNEMENT
DU SYNDICAT



*Syndicat Intercommunal
de l'Electricité et du Gaz de l'Eure*

Sommaire

3

ÉLECTRIFICATION

Avis d'urbanisme
Principes d'organisation
de la programmation 2012
Les réalisations

7

RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les réalisations

8

ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage juste
Les réalisations

11

GAZ

12

FONCTIONNEMENT DU SIEGE

Compte administratif 2012
Les marchés en cours
Les ressources humaines

Comme chaque année à la même période, et concomitamment à l'adoption de notre compte administratif, le temps est venu de vous présenter le bilan des activités de notre syndicat pour l'ensemble de ses compétences et missions, bilan synthétisé dans le présent rapport d'activités.

Il m'est particulièrement agréable de vous présenter les grands chiffres au titre de l'année 2012 car, malgré les incertitudes pesant sur nos principales ressources historiques comme évoqué l'an passé, du fait de la stagnation de la taxe sur la consommation finale d'électricité et surtout des doutes quant à la pérennité du FACE et du niveau de crédits perçus, les taux de réalisation de nos investissements restent dans la continuité des années précédentes.

Surtout, le SIEGE s'est efforcé cette année de poursuivre sa stratégie, initiée dès 2010, pour accroître l'efficacité des investissements consentis centrés sur l'usager avec la résorption du nombre de clients mal alimentés (CMA) qui guide l'élaboration de nos programmes annuels de travaux. La hiérarchisation de ces travaux nous a permis de traiter 203 opérations prioritaires, avec des chutes de tension avérées ou préventives, concernant des départs proches du niveau de contrainte, justifiant l'ancrage du SIEGE dans une politique d'amélioration de la qualité de desserte.

En parallèle, nous avons également œuvré en 2012 pour garantir encore davantage l'efficacité de nos programmes de travaux, d'abord en inscrivant dès 2013 un nouveau critère lié au nombre de CMA du canton pour assurer une répartition géographique plus pertinente des crédits annuels. Ensuite, le même objectif a guidé la refonte de notre programme de travaux d'éclairage public dits isolés, en adaptant les taux de contribution communale

et en s'inscrivant dans les obligations légales et dans une politique de développement durable en valorisant la pose par les communes d'horloges astronomiques ou le remplacement des luminaires équipés de lampes à vapeurs de mercure destinées à disparaître à l'horizon 2015.

Ce sont également les évolutions législatives et réglementaires récentes qui nous ont conduits à faire évoluer nos missions, et incidemment l'organigramme de nos services, du fait principalement de la nécessaire instruction des DT-DICT pour le compte des communes adhérant à la compétence optionnelle maintenance de l'éclairage public, ou du géo-référencement de nos réseaux nécessitant la mise en œuvre d'un système d'informations géographiques.

L'évolution technologique et le développement du réseau très haut-débit nous ont également amenés à négocier avec France Télécom, pour le compte des communes, la mise en place d'un dispositif permettant le déploiement de fourreaux surnuméraires destinés à accueillir le réseau fibre optique.

C'est dans ce contexte de mutations justifiées par l'efficacité de nos investissements et le développement de réseaux plus sûrs et performants au bénéfice de nos territoires et des usagers que je vous souhaite une bonne lecture du présent rapport qui, je l'espère, vous apportera des éléments pertinents d'information sur l'activité de notre syndicat.



LE PRÉSIDENT,
Ladislav PONIATOWSKI

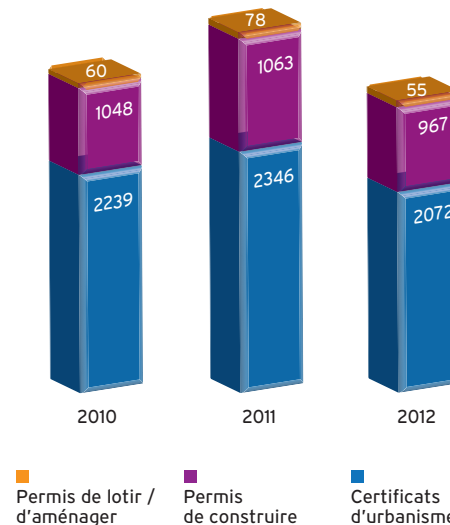
Avis d'urbanisme 2012

Après deux années de hausse continue du nombre d'avis rendus par le SIEGE en matière d'urbanisme, l'année 2012 aura marqué le point d'arrêt de cette progression et se caractérise par une baisse importante - d'un peu plus de 10 % - du nombre de projets ayant pu faire l'objet d'une instruction par le SIEGE quant à leur capacité de desserte par le réseau de distribution publique d'électricité.

Avec un peu plus de 3 000 avis rendus (3 094) cette année, ce niveau n'atteint toutefois pas celui de 2009 marqué par le contexte de début de crise économique ayant infléchi fortement la courbe de progression des années précédentes.

La baisse constatée est particulièrement forte s'agissant des demandes de permis d'aménager qui subissent une baisse de 30 % par rapport à 2011.

Cette tendance n'a toutefois qu'un impact limité sur le dynamisme du territoire départemental qui connaît une pression démographique importante



Nombre d'avis d'urbanisme sur les cantons,

Taille du cercle proportionnelle au nombre d'avis d'urbanisme du canton.

*Pourcentage par rapport au nombre d'avis
d'urbanisme total sur le département.*

depuis plusieurs années. Celle-ci est particulièrement marquée par un développement de l'axe Seine, principalement autour des agglomérations déjà urbanisées, et de l'agglomération rouennaise, au détriment des cantons plus ruraux et décentrés comme dans le sud ou le nord-est du département, où le nombre de projets de construction reste plus modeste.

Les principes de la programmation 2012

Les principes régissant la programmation 2012 des travaux du SIEGE seront restés dans la droite ligne de ceux des deux derniers exercices, conformément au rôle et aux missions du syndicat.

S'agissant de la résorption des clients dits "mal alimentés" (CMA) des 629 communes sous régime d'électrification rurale, au regard du décret qualité¹ qui fixe à 3 % maximum le pourcentage de clients mal alimentés au niveau d'un département, la cartographie par commune et les données par canton font apparaître les constats suivants en matière d'évolution :

- Les cantons de l'arrondissement de Bernay ne connaissent qu'une baisse modérée de l'ordre de

8% du nombre de CMA par rapport aux données d'avril 2011 ; les baisses les plus notoires et au-delà d'1/3 de CMA en moins par rapport à 2011 concernent les cantons d'Amfreville-la-Campagne, Bourgtheroulde, Cormeilles et Montfort-sur-Risle,

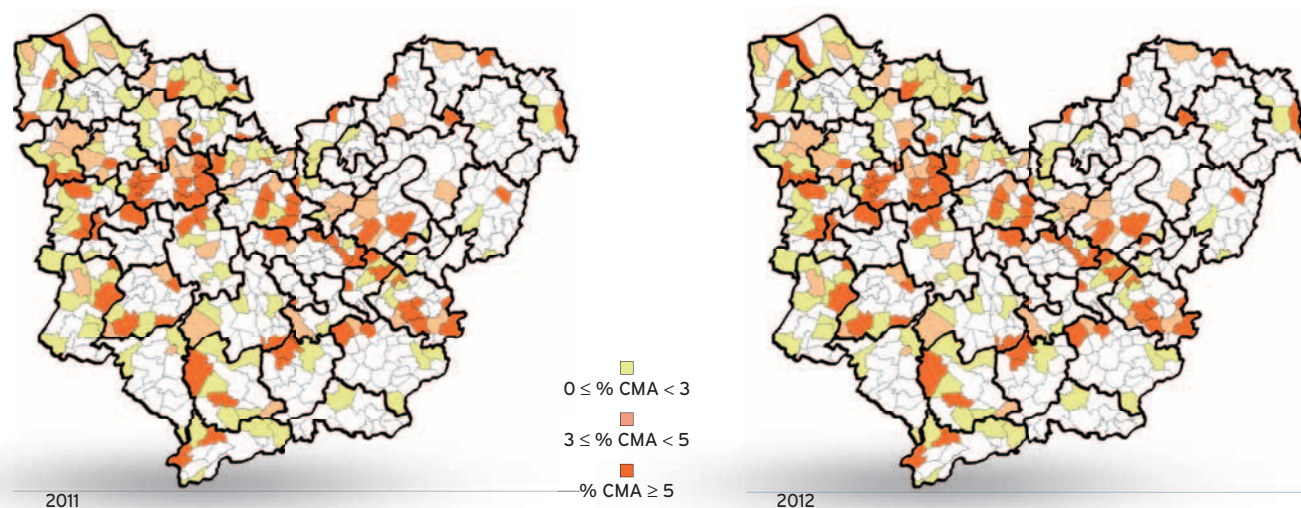
- Les cantons de l'arrondissement des Andelys connaissent une baisse globale de 40 % des CMA, principalement sur les cantons de Louviers Nord et Sud, Ecos et des Andelys. En revanche, les cantons de Lyons-la-Forêt et Pont-de-l'Arche subissent une croissance très forte de leur nombre de CMA,

- Enfin, s'agissant de l'arrondissement d'Evreux, c'est celui qui connaît la plus forte décrue, de l'ordre de 50 % en global, la plupart des cantons étant concernée par cette baisse, particulièrement ceux de Breteuil, Conches-en-Ouche et Damville dont la baisse est supérieure à la tendance globale. Seuls les cantons d'Evreux connaissent une hausse de CMA.

La programmation annuelle du SIEGE respecte toujours et depuis trois ans une stratégie reposant sur la distinction et la hiérarchisation des opérations selon la classification suivante :

- les opérations de renforcement prioritaire concernent tout départ présentant des chutes de tension supérieures à la tension maximale admissible ou une charge de transformateur de plus de 100 %, et tout départ constitué de fils nus de faible section.

Pourcentage de CMA par rapport au nombre d'abonnés à l'échelle cantonale



¹ Un client est considéré comme mal alimenté par le décret du 24 décembre 2007 lorsque son point de connexion connaît au moins une fois par an une tension (Basse tension ou Moyenne tension-HTA) s'écartant d'une plage de variation de +/- 10 % par rapport à sa tension de référence (230V).

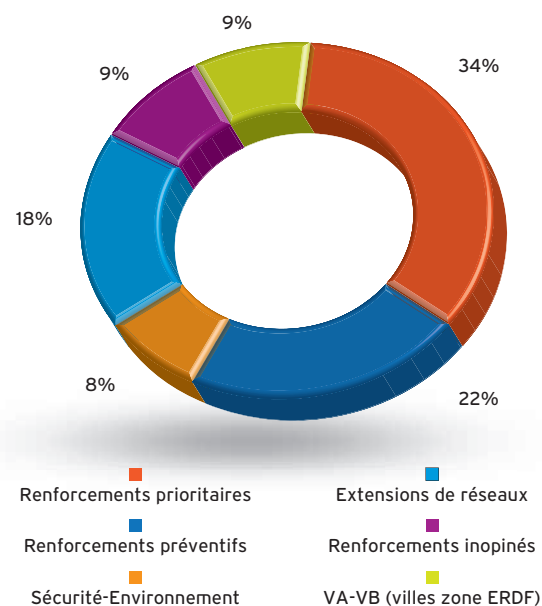
- les opérations de renforcement préventif, qui concernent tout départ présentant un niveau de chute de tension proche de la tension maximale admissible ou une charge de transformateur de plus de 80 %, et tout départ constitué de fils nus de moyenne section.
- les opérations de sécurité-environnement, rassemblant toutes opérations d'effacement sur

réseau ne présentant pas de contraintes électriques.

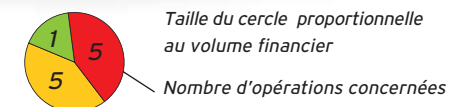
Sur la base de l'approche méthodologique mentionnée ci-dessus, le SIEGE a engagé, en 2012, 133 opérations de renforcements prioritaires, 70 opérations de renforcements préventifs (et/ou de coordination avec d'autres opérateurs de réseaux, y compris ERDF) et 33 opérations de sécurité environnement.



Répartition typologique de la programmation 2012



- Volume financier en renforcements prioritaires
- Volume financier en renforcements préventifs
- Volume financier en sécurité environnement

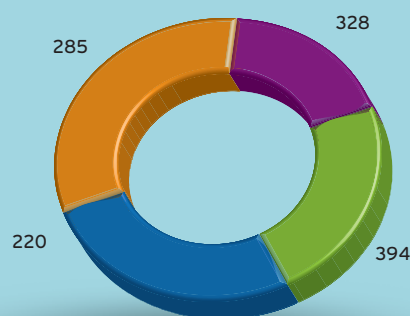
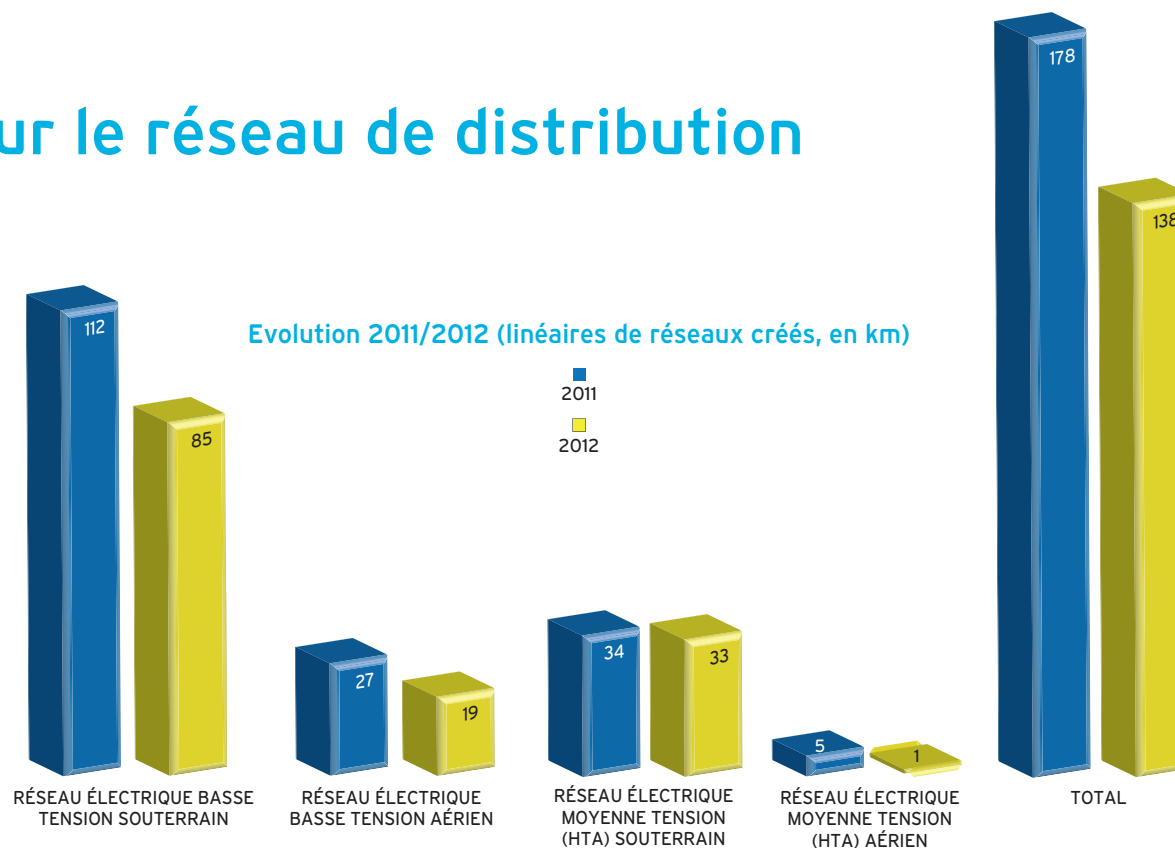


Une stratégie soumise à évolution dès 2013

Il résulte de plusieurs délibérations adoptées en 2012 que la programmation 2013 et les suivantes connaîtront quelques adaptations par rapport aux règles existantes, dans le sens d'une meilleure péréquation infra départementale au bénéfice de l'amélioration de la qualité de la distribution qui se traduiront par les mesures suivantes :

- intégration d'un critère de répartition financière supplémentaire dans la détermination des enveloppes budgétaires dédiées à chaque canton (critère lié au nombre de CMA relatif du canton) permettant d'accélérer le processus d'amélioration des réseaux sur les zones géographiques présentant le plus de chutes de tension,
- mobilisation de crédits spécifiques pour soutenir les secteurs les plus en contrainte à hauteur de 1 000 k €,
- poursuite de la politique de suppression des fils nus de faible section dont le linéaire reste encore très important, particulièrement sur le territoire du grand ouest départemental,
- adaptation de l'enveloppe dédiée aux enfouissements de réseaux des villes urbaines de type A et évolution du taux de participation de ces villes aux travaux en fonction du volume des demandes afin de satisfaire le plus grand nombre de besoins, ces derniers étant croissants d'année en année.

Les réalisations 2012 sur le réseau de distribution publique d'électricité



1 227 opérations réalisées en 2012

Renforcement/Effacement des réseaux électriques

Extension des réseaux électriques

Eclairage public

Enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications

Les renforcements /effacements de réseaux

Nombre d'opérations : 285 soit 23 % des 1 227 opérations réalisées en 2012 dont 36 opérations réalisées pour le compte des villes urbaines.

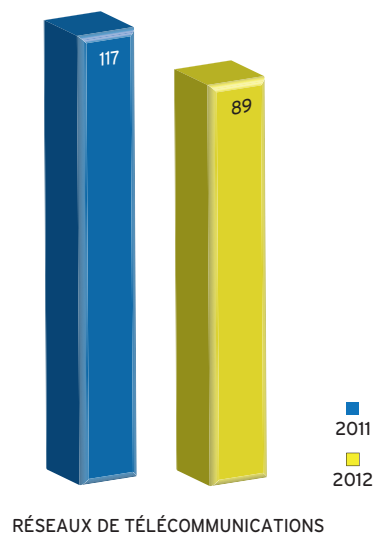
Les extensions du réseau électrique

Nombre d'opérations : 328 soit 27 % des 1 227 opérations réalisées en 2012 dont 25 opérations incluant le réseau d'éclairage public et 62 le réseau de télécommunications.

Les réalisations sur le réseau de télécommunications

En parallèle de la poursuite de sa politique d'enfouissement coordonné et systématique des réseaux de télécommunications dans le cadre de projets d'effacement de lignes électriques en partenariat avec Orange - France Télécom, le SIEGE a entamé en 2012 les négociations avec l'opérateur pour permettre le déploiement, à l'occasion de chantiers du SIEGE, de fourreaux surnuméraires destinés au développement ultérieur du réseau de fibre optique, par le biais d'un avenant à l'actuelle convention.

Linéaires créés (en km)



→ 220 opérations

soit 18 % des 1 227 opérations réalisées en 2012

Sur la base des modèles nationaux négociés entre France Télécom, la FNCCR et l'AMF, ces négociations ont permis de retenir un mode opératoire relativement souple, permettant, au choix de la commune, d'opter pour la propriété du fourreau surnuméraire mais aussi de l'ensemble des installations de télécommunications créées, ou le maintien de la propriété par France Télécom des installations de télécommunications électroniques et du fourreau dédié à la fibre, en réservant l'utilisation éventuelle ultérieure au déploiement du réseau très haut débit et en prévoyant la mise à disposition du fourreau à l'opérateur qui sera chargé de ce déploiement.

Sans être directement compétent en matière de très haut débit, le SIEGE permet ainsi à la commune de profiter des ouvertures de tranchées pour envisager un développement local de ce réseau.



L'accord intervenu, entériné par le bureau syndical, permet d'intégrer ce fourreau surnuméraire pour toute opération programmée dès le début de l'exercice 2013.

Il est enfin à noter que, pour pouvoir répondre favorablement aux communes désireuses d'optimiser la pose de ce fourreau, le SIEGE devrait pouvoir proposer courant 2013 le même dispositif, à l'occasion d'extensions en souterrain et en coordination des réseaux de télécommunications.

L'éclairage juste

En 2012, le SIEGE, a souhaité soutenir les communes rurales dans la réalisation de leurs opérations d'économies d'énergie par la création d'une bonification en éclairage public isolé.



Certificats d'économies d'énergie : une convention avec la FNCCR

Les diagnostics énergétiques éclairage public sont valorisés en certificats d'économies d'énergie. La FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) a porté en 2012 un programme "DIAG-EP" de promotion des diagnostics énergétiques de l'éclairage public auprès de la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) qui a été retenu par le ministère.

Il permet aux adhérents de la FNCCR souhaitant participer d'obtenir des certificats d'économies d'énergie (CEE) en contrepartie des dépenses réalisées pour effectuer ces diagnostics, dans la proportion de 1 MWh cumac de CEE pour 15 € dépensés. La durée de ce programme est de 3 ans : de juillet 2012 à juin 2015.

Le SIEGE réalisant ce type de diagnostics en interne depuis la création de son service Maîtrise de la Demande en Energie en 2007, le bureau syndical a décidé d'intégrer ce programme de 3 ans en signant une convention avec la FNCCR et ainsi obtenir davantage de CEE.

En parallèle, le SIEGE continue de valoriser certains types de matériels posés tels que des luminaires aux caractéristiques prédéfinies, les ballasts électroniques et ferromagnétiques bi-puissance.

Cette bonification vise à valoriser les deux types d'actions suivantes :

- suppression des lampes à vapeurs de mercure de leur patrimoine afin d'anticiper la mise en application des normes qui prévoient la disparition à la vente de ce type de lampes à partir d'avril 2015,
- pose d'horloges astronomiques en lieu et place d'autres systèmes de commande d'allumage moins performants dans les armoires d'éclairage public. En effet, une mauvaise gestion du temps d'allumage de l'éclairage public provoque des surconsommations d'énergie non négligeables. Il est important d'optimiser ces systèmes de commande.

Pour cela, il a été décidé, lors du comité syndical du 2 juin 2012, de réduire la contribution communale de 100 € pour chaque luminaire équipé de lampes à vapeurs de mercure remplacé ainsi que chaque horloge astronomique posée dans une armoire d'éclairage public existante.



Les réalisations sur le réseau d'éclairage public

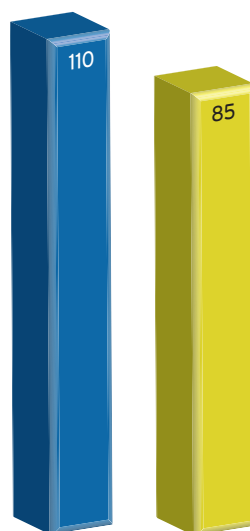
→ 394 opérations

soit 32 % des 1 227 opérations réalisées en 2012, dont 67 opérations réalisées pour le compte des villes urbaines

Linéaires créés (en km)

■ 2011

■ 2012



ECLAIRAGE PUBLIC

FOURNITURES COMMANDÉES	QUANTITÉS
Mâts / candélabres	1 912
Luminaire / Projecteurs	2 787

Qu'est-ce qu'une horloge astronomique ?

Les horloges astronomiques permettent de diminuer la consommation d'énergie puisqu'elles :

- maîtrisent le temps de fonctionnement : optimisation des heures d'allumage et d'extinction (environ 4 100h/an contre 4 300h/an avec un autre système) grâce à un allumage et une extinction automatique aux heures exactes du lever et du coucher du soleil chaque jour de l'année, les coordonnées géographiques étant programmées selon la position de l'installation,
- peuvent programmer une extinction de nuit de tout ou partie de l'éclairage,
- permettent d'avoir un allumage simultané de tous les luminaires de la commune.

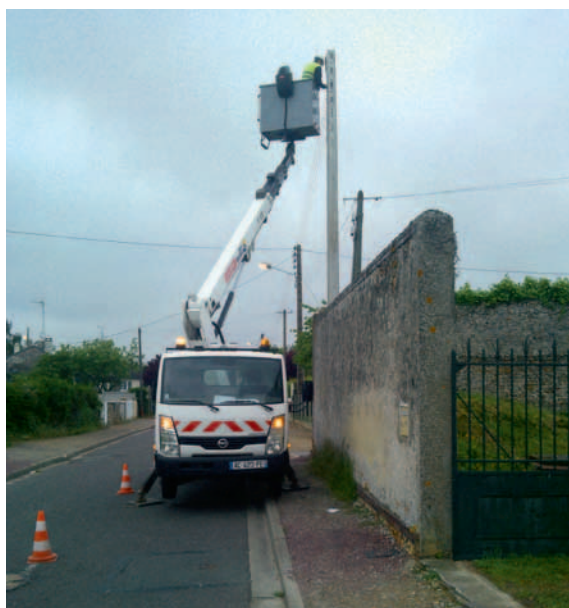
Ce type de matériel est systématiquement installé par le SIEGE lors de la création de nouveau poste de commande.

Les autres systèmes de commande qui peuvent également être inventoriés sur les communes du département sont notamment :

- les cellules photométriques : elles réagissent en fonction de la luminosité. Les luminaires s'allument lorsque la nuit tombe et s'éteignent quand le jour se lève. L'inconvénient de ce système est qu'il est très sensible et réagit par temps de brouillard ou lorsqu'il est masqué,
- les récepteurs radio : ils reçoivent un signal, par le biais d'une fréquence radio, d'un émetteur centralisé situé la plupart du temps au niveau d'un bâtiment communal, qui permet de commander l'ensemble des récepteurs à la fois,
- les horloges mécaniques : elles sont réglables facilement mais ne suivent pas le décalage du coucher et du lever du soleil durant l'année. Elles sont le plus souvent couplées à des cellules photométriques qui réagissent à la luminosité. Mais de manière générale, cette technologie est vieillissante, se décale régulièrement et ne prend pas en compte automatiquement les changements d'heures été/hiver. Il est donc nécessaire de les régler très régulièrement pour optimiser la durée de l'éclairage.

La maintenance des installations d'éclairage public

Comme chaque année, après validation par le comité syndical, le service maintenance a reçu pour 2012 les demandes d'adhésion à la maintenance éclairage public des communes de Caugé, Conteville, Grosley-sur-Risle, Nassandres et Saint-Amand-des-Hautes-Terres. D'autre part, Manneville-sur-Risle souhaitant reprendre à sa charge cette compétence a demandé son retrait.



Chiffres 2012

- 1 162 demandes d'interventions,
- 91 dossiers de mise en conformité traités,
- 88 dossiers dommages aux ouvrages traités,
- 87 857 € investis en mise en conformité,
- 78 457 € consacrés aux dommages.

Egalement, le comité du 24 novembre a procédé à l'actualisation du guide des conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence dont les principales modifications portent sur l'ajout d'un forfait réduit pour la maintenance des luminaires LED et un changement de participation des communes pour les dommages causés aux biens sans tiers identifié. La contribution communale pour la remise en état des installations endommagées, antérieurement à 100 %, est ramenée à 60 % du montant H.T, le solde étant à la charge du SIEGE.

Par ailleurs, dans la continuité des actions menées en 2011 relatives à l'évolution réglementaire sur l'exécution des travaux à proximité des réseaux, le service maintenance a inscrit sur le guichet unique les 118 communes qui lui ont transféré la compétence et déclaré un linéaire de 869 km de réseau pour ces mêmes communes adhérentes. Le choix a été fait de confier au prestataire DICT.fr la gestion du flux des demandes de DT/DICT qui a augmenté de façon considérable. Plus de 1 500 demandes ont été enregistrées sur le second semestre et cette charge supplémentaire a engendré la création pour le début 2013 d'un poste de technicien pour le traitement des DT/DICT et des missions annexes au service maintenance.

D'autre part, la bonification de 100 € applicable en 2013 pour le remplacement des luminaires avec lampe à vapeurs de mercure et l'installation d'horloges astronomiques est élargie aux communes adhérentes dans le cadre des travaux ponctuels de maintenance.

Le réseau de distribution de gaz

Le SIEGE a organisé en 2012 sa première conférence départementale dédiée aux investissements sur les réseaux gaz en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi NOME, représentant une première au niveau national pour ce type de réseaux.



Cette première conférence départementale concernant les investissements sur les réseaux publics de distribution de gaz s'est tenue le 29 octobre 2012 sous l'égide de Monsieur le Préfet.

A cette occasion, le Sénateur Ladislas PONIATOWSKI, Président du SIEGE et rapporteur de la loi susvisée, ainsi que les représentants des quatre concessionnaires gaz présents sur le département de l'Eure - GrDF, Gédia, Antargaz et Totalgaz -, ont présenté un rapport de synthèse des investissements réalisés sur la période 2011/2012 et ceux envisagés pour 2013.

En 2012, 175 communes du département étaient concédées, représentant 68 % de la population départementale. 74 452 clients bénéficient de l'énergie gaz via un réseau public de distribution. Le montant des investissements, tous concessionnaires confondus, a été de 4 589 k sur le département eurois en 2011 principalement dédiés à la desserte de nouveaux territoires, à la densification des réseaux existants mais aussi et surtout au renouvellement des ouvrages dans le cadre d'une politique de sécurité.

Cette première conférence a permis à Monsieur le Préfet d'obtenir une vision plus poussée des engagements de chaque opérateur pris au bénéfice du développement du réseau et de la sécurité, un des enjeux majeurs de la distribution publique de gaz et du développement du réseau ; point sur lequel le SIEGE et l'ensemble des opérateurs mettent en place des partenariats étroits.

Desserte en gaz : une nouvelle procédure

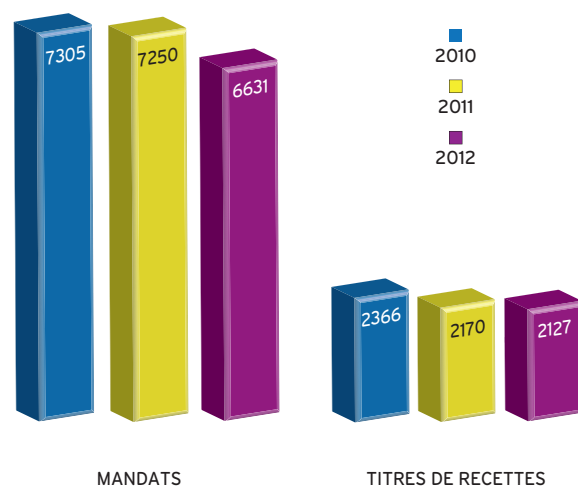
Il a été décidé fin 2011, de lancer courant 2012 une nouvelle procédure de délégation de service public afin de permettre à de nouvelles communes non encore concédées de bénéficier d'un réseau de distribution publique de gaz.

Il s'est avéré que le nombre de communes souhaitant s'inscrire dans cette démarche n'était pas suffisant pour recourir dans les meilleures conditions à cette procédure.

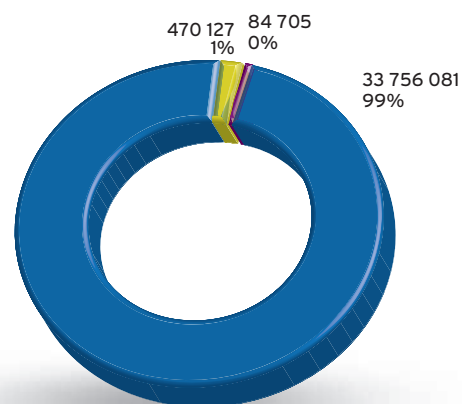
Toutefois, le SIEGE reste attentif aux demandes des communes afin de développer le réseau gazier sur le département. Ainsi, le service contrôle des concessions reste au service des communes pour tout renseignement sur la mise en place d'un réseau de distribution publique de gaz sur leur territoire.

Compte administratif 2012

Mouvements comptables - Mandats de paiement / titres de recettes (en nombre)

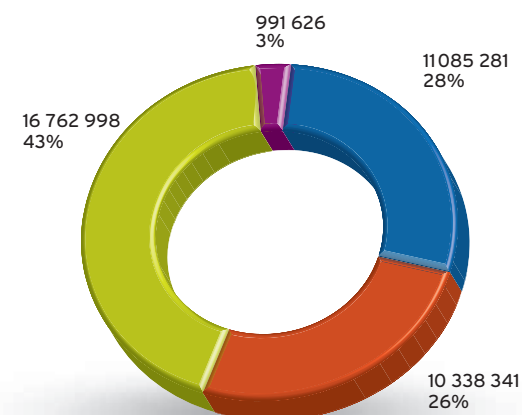


Dépenses de la section d'investissement (en €)



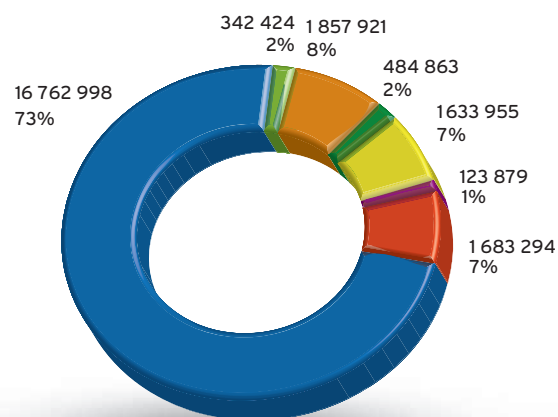
- Travaux (hors réseaux de télécommunications) et restes à réaliser 2012
- Emprunts
- Autres immobilisations

Recettes de la section d'investissement (en €)



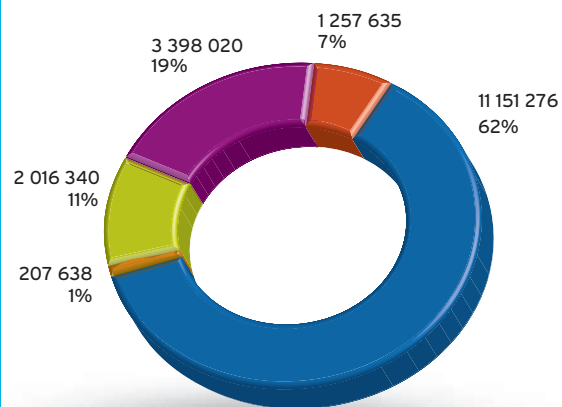
- Participation aux travaux
- Participation du FACÉ et de l'Article 8
- Virement de la section de fonctionnement
- Fonds de compensation de la TVA

Dépenses de la section de fonctionnement (en €)



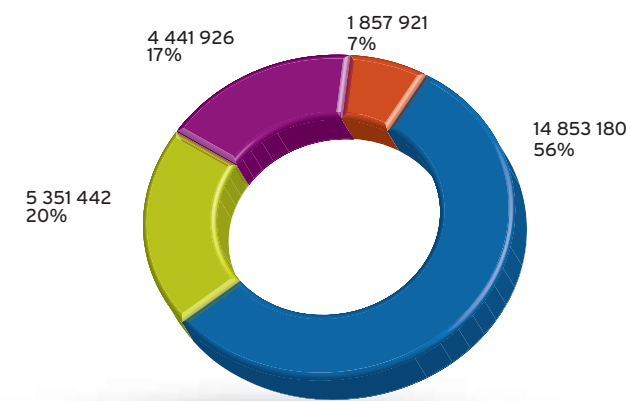
- Charges à caractère général (hors travaux réseaux téléphoniques et maintenance EP)
- Travaux sur réseaux téléphoniques
- Maintenance de l'EP
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Reversement villes B et RODP
- Virement à la section investissement

Recettes de la section de fonctionnement (en €)



- Redevance R2
- Redevances de concessions (électricité et gaz)
- Taxe sur l'électricité
- Redevance occupation domaine public
- Participations liées aux travaux sur les réseaux téléphoniques

Les travaux sur les réseaux en 2012



Milieu rural et urbain (en €)

- Enfouissements réseaux électriques en rural et urbain
- Eclairage public rural et urbain
- Extensions réseaux
- Enfouissements réseaux de télécommunications



L'année 2012 a été marquée par le renouvellement du marché pour la réalisation d'études relatives à l'ensemble des travaux du SIEGE.

Le précédent marché arrivant à échéance au 31 décembre 2012, il a été nécessaire de procéder à la relance d'une procédure formalisée conformément aux dispositions du code des marchés publics afin de prévoir son renouvellement. La procédure, achevée en novembre 2012 a permis d'attribuer les 8 lots géographiques couvrant l'ensemble du département aux entreprises ETUDIS et TOPO ETUDES.

Les nouveaux marchés ainsi conclus le sont pour une durée ferme d'un an, reconductibles éventuellement dans la limite de 4 années.

Ces bureaux d'études interviennent pour le compte du SIEGE en phase préparatoire des projets de travaux pour lesquels il est nécessaire d'établir un avant-projet (APS/APD) sur la base de l'esquisse réalisée en interne et ainsi proposer un projet cohérent avec l'état des réseaux existants. Ils sont également chargés tout au long de la phase projet de mettre en œuvre l'opération par le conventionnement avec les riverains mais aussi le dépôt des déclarations préalables assimilables au "permis de construire" du réseau envisagé.

¹ Pour les communes qui ont transféré au SIEGE cette compétence optionnelle

Les marchés en cours

Cantons	Bureaux d'Etudes	Entreprises chargées des Grands travaux (Renforcement et effacements coordonnés)	Entreprises en charge des travaux d'Eclairage public seuls	Entreprises en charge des travaux d'Extension	Entreprises en charge de la Maintenance de l'Eclairage Public ¹
Amfreville la Campagne	ETUDIS	TEAM RESEAUX/BATAILLE	TEAM RESEAUX	TEAM RESEAUX/BATAILLE	TEAM RESEAUX
Beaumesnil	TOPO ETUDES	ETDE	DR ECLAIRAGE	TEAM RESEAUX/BATAILLE	TEAM RESEAUX
Beaumont le Roger	TOPO ETUDES	TEAM RESEAUX/BATAILLE	TEAM RESEAUX	TEAM RESEAUX/BATAILLE	TEAM RESEAUX
Bernay Est	TOPO ETUDES	ETDE	DR ECLAIRAGE	TEAM RESEAUX/BATAILLE	TEAM RESEAUX
Bernay Ouest	TOPO ETUDES	VIGILEC	DR ECLAIRAGE	VIGILEC	TEAM RESEAUX
Beuzeville	ETUDIS	RESEAUX ENVIRONNEMENT	DR ECLAIRAGE	DR ECLAIRAGE	ARE
Bourgheroulde	ETUDIS	LESENS NORMANDIE	DR ECLAIRAGE	DR ECLAIRAGE	ARE
Breteuil sur Iton	TOPO ETUDES	VIGILEC	LEBRUN MARIE	VIGILEC	TEAM RESEAUX
Brionne	TOPO ETUDES	LESENS NORMANDIE	DR ECLAIRAGE	VIGILEC	TEAM RESEAUX
Brogie	TOPO ETUDES	ETDE	DR ECLAIRAGE	TEAM RESEAUX/BATAILLE	TEAM RESEAUX
Conches en Ouche	TOPO ETUDES	VIGILEC	MAGNY PACELEC	VIGILEC	TEAM RESEAUX
Cormeilles	TOPO ETUDES	VIGILEC	DR ECLAIRAGE	VIGILEC	ARE
Damville	TOPO ETUDES	VIGILEC	LEBRUN MARIE	VIGILEC	LEBRUN MARIE
Ecos	ETUDIS	STPEE	Electricité BLONDEL	Electricité BLONDEL	LEBRET Electricité
Etrepagny	ETUDIS	STPEE	Electricité BLONDEL	Electricité BLONDEL	LEBRET Electricité
Evreux Est	TOPO ETUDES	ETDE	LEBRUN MARIE	TEAM RESEAUX/BATAILLE	TEAM RESEAUX
Evreux Nord	TOPO ETUDES	TEAM RESEAUX/BATAILLE	LEBRUN MARIE	TEAM RESEAUX/BATAILLE	TEAM RESEAUX
Evreux Ouest	TOPO ETUDES	VIGILEC	MAGNY PACELEC	VIGILEC	TEAM RESEAUX
Evreux Sud	TOPO ETUDES	LESENS NORMANDIE	LEBRUN MARIE	TEAM RESEAUX/BATAILLE	TEAM RESEAUX
Fleury sur Andelle	ETUDIS	TEAM RESEAUX/BATAILLE	DR ECLAIRAGE	Electricité BLONDEL	Electricité BLONDEL
Gaillon	ETUDIS	ETDE	TEAM RESEAUX	Electricité BLONDEL	/
Gaillon Campagne	ETUDIS	ETDE	TEAM RESEAUX	Electricité BLONDEL	/
Gisors	ETUDIS	STPEE	Electricité BLONDEL	Electricité BLONDEL	LEBRET Electricité
Le Neubourg	ETUDIS	TEAM RESEAUX/BATAILLE	TEAM RESEAUX	TEAM RESEAUX/BATAILLE	TEAM RESEAUX
Les Andelys	ETUDIS	TEAM RESEAUX/BATAILLE	Electricité BLONDEL	Electricité BLONDEL	Electricité BLONDEL
Louviers Nord	ETUDIS	ETDE	LEBRUN MARIE	Electricité BLONDEL	TEAM RESEAUX
Louviers Sud	ETUDIS	ETDE	LEBRUN MARIE	Electricité BLONDEL	TEAM RESEAUX
Lyons la Foret	ETUDIS	STPEE	Electricité BLONDEL	Electricité BLONDEL	Electricité BLONDEL
Montfort sur Risle	ETUDIS	LESENS NORMANDIE	DR ECLAIRAGE	DR ECLAIRAGE	ARE
Nonancourt	TOPO ETUDES	LESENS NORMANDIE	LEBRUN MARIE	TEAM RESEAUX/BATAILLE	LEBRUN MARIE
Pacy sur Eure	TOPO ETUDES	ETDE	LEBRUN MARIE	TEAM RESEAUX/BATAILLE	LEBRUN MARIE
Pont Audemer	ETUDIS	LESENS NORMANDIE	DR ECLAIRAGE	DR ECLAIRAGE	ARE
Pont de l'Arche	ETUDIS	ETDE	DR ECLAIRAGE	Electricité BLONDEL	TEAM RESEAUX
Quillebeuf sur Seine	ETUDIS	RESEAUX ENVIRONNEMENT	DR ECLAIRAGE	DR ECLAIRAGE	ARE
Routot	ETUDIS	LESENS NORMANDIE	DR ECLAIRAGE	DR ECLAIRAGE	ARE
Rugles	TOPO ETUDES	VIGILEC	MAGNY PACELEC	VIGILEC	TEAM RESEAUX
St André de l'Eure	TOPO ETUDES	LESENS NORMANDIE	LEBRUN MARIE	TEAM RESEAUX/BATAILLE	LEBRUN MARIE
St Georges du Vièvre	TOPO ETUDES	LESENS NORMANDIE	DR ECLAIRAGE	VIGILEC	ARE
Thiberville	TOPO ETUDES	VIGILEC	DR ECLAIRAGE	VIGILEC	TEAM RESEAUX
Val de Reuil	ETUDIS	ETDE	LEBRUN MARIE	Electricité BLONDEL	TEAM RESEAUX
Verneuil sur Avre	TOPO ETUDES	VIGILEC	LEBRUN MARIE	VIGILEC	TEAM RESEAUX
Vernon Nord	ETUDIS	ETDE	TEAM RESEAUX	TEAM RESEAUX/BATAILLE	/
Vernon Sud	ETUDIS	ETDE	LEBRUN MARIE	TEAM RESEAUX/BATAILLE	/

Les ressources humaines

Recrutement

Afin de tenir compte de l'évolution des missions du SIEGE dues aux modifications réglementaires introduites par le législateur dans différents domaines, notamment concernant la localisation des réseaux, la collectivité a décidé de renforcer ses effectifs.

En premier lieu, il a été nécessaire de renforcer les moyens informatiques et de se doter d'un système d'information géographique afin de centraliser ses données. Ainsi, un poste d'ingénieur informatique (catégorie A) a été créé dans cet objectif. Le recrutement a été effectué en octobre 2012.

Par ailleurs, il a été décidé par le Comité syndical du mois de novembre 2012 de créer un poste de technicien maintenance (catégorie B) afin, d'une part, de procéder au géo référencement des réseaux d'éclairage public concernant les communes adhérentes à la compétence optionnelle éclairage public du syndicat, et d'autre part, de gérer le flux de Déclarations de Travaux (DT) et Déclarations d'Intention de Commencement les Travaux (DICT) transmises au SIEGE pour ces mêmes réseaux. Ce poste a été pourvu début 2013.

Formation

La collectivité a consacré 7 200 euros en 2012 pour la formation de ses agents (hors cotisations obligatoires : CNFPT, CDG, FNCCR), représentant 180 jours de formation, soit une moyenne de 5 jours par agent en poste. Outre les formations techniques habituelles spécifiques aux missions du SIEGE, les formations 2012 ont été centrées sur la préparation aux concours des agents contractuels en poste.

En effet, le SIEGE a toujours été amené à recruter des agents contractuels du fait de son domaine d'activité spécifique et du manque de candidatures d'agents titulaires correspondant aux profils recherchés. Ainsi, début 2012, les effectifs du SIEGE comptaient 8 agents recrutés sous le statut d'agent sous contrat à durée déterminée.

Dans le but de respecter les dispositions législatives en vigueur, le SIEGE a mis en place un dispositif intensif de formation à destination de ces agents afin de les préparer aux concours de la fonction publique territoriale correspondant à leur grade. En 2012 sur les 8 agents contractuels, 5 d'entre eux ont été admis au concours correspondant à leurs fonctions respectives. Les résultats positifs de ce programme de formation sont le fruit d'un travail individuel intensif par les agents concernés mais aussi d'un travail collectif de formations internes et externes. Cette politique de formation se poursuit en 2013 pour les agents contractuels restants.

Nouveau dispositif de participation à la protection sociale

Les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et de son décret d'application officialisent la possibilité pour les collectivités de contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents de la collectivité souscrivent.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues par les textes.

Le SIEGE a fait le choix de s'inscrire dans ce nouveau dispositif. Le montant de la participation par agent est désormais calculée en application de trois critères sociaux cumulatifs.

Fin 2012, 19 agents sur les 35 que compte la collectivité bénéficient de ce dispositif.



Philippe GIRARD
02 32 39 89 67
06 85 83 73 73
philippe.girard@siege-27.fr

Dominique SECOUIN
02 32 39 82 12
06 71 70 97 69
dominique.secouin@siege-27.fr

Jean-Jacques LEMIESZ
02 32 39 76 21
06 85 56 06 16
jean-jacques.lemiesz@siege-27.fr

Benjamin SOURIOUX
02 32 39 89 64
06 85 83 82 92
benjamin.souriaux@siege-27.fr

Nicolas LIDY
02 32 39 82 19
06 73 85 39 37
nicolas.lidy@siege-27.fr

Alexandra THEBAULT
02 32 39 82 06
06 71 70 97 68
alexandra.thebault@siege-27.fr

Gilles BARBEY
02 32 39 76 19
06 85 38 92 58
gilles.barbey@siege-27.fr

Jean-Pierre MAZURIER
02 32 39 82 05
06 78 09 71 64
jean-pierre.mazurier@siege-27.fr

Joël VENIAT
02 32 39 76 20
06 33 21 46 07
joel.veniat@siege-27.fr

Caroline CHEVALIER
02 32 39 82 14
06 71 70 97 67
caroline.chevalier@siege-27.fr

Frédéric PELLETIER
02 32 39 89 69
06 85 83 76 83
frederic.pelletier@siege-27.fr

Vivian VERMASSE
02 32 39 76 18
06 85 23 24 28
vivian.vermasse@siege-27.fr

Jean-Marc DEVINCK
02 32 39 89 63
06 85 77 14 14
jean-marc.devinck@siege-27.fr

Rémy PETIT
02 32 39 82 03
06 71 70 97 72
remy.petit@siege-27.fr

Didier ETIENNE
02 32 39 76 33
06 81 12 45 48
didier.etienne@siege-27.fr

SIEGE

27

Syndicat Intercommunal
de l'Electricité et du Gaz de l'Eure

www.siege-27.fr



SIEGE 27
12, rue Concorde
ZAC du Long Buisson
CS 30289
27002 Evreux cedex

02 32 39 82 00

02 32 39 82 11

siege27-direction@siege-27.fr

